



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Bruxelles Urbanisme et Patrimoine
Direction du Patrimoine Culturel
Monsieur Thierry WAUTERS
Directeur
Mont des Arts, 10-13
B - 1000 BRUXELLES

V/Réf. : MH/2043-0955

N/Réf. : AA/KD/BXL22847_692_PROT_Concorde_65

Annexe : /

Bruxelles, le 23/06/2022

Monsieur le Directeur,

Objet : BRUXELLES. Rue de la Concorde, 65.

Proposition de classement comme monument de l'ancien siège de l'Université Nouvelle de Bruxelles et de l'Institut des Hautes Etudes.

Avis de la CRMS

En réponse à votre courrier du 10/05/2022, nous vous communiquons *l'avis défavorable* formulé par notre Assemblée en sa séance du 22/06/2022 sur la demande.

CONTEXTE ET DEMANDE



A gauche, extrait Brugis. Au centre et à droite, situation actuelle de la façade et de l'ancienne salle de conférences avec sa mezzanine (photos DPC-URBAN, juin 2022)

La demande initiée par la Ville de Bruxelles porte sur le classement comme monument de l'ancien siège de l'Université Nouvelle de Bruxelles et de l'Institut des Hautes Etudes, principalement pour son intérêt historique. L'immeuble est inscrit à l'inventaire du patrimoine architectural de la Région de Bruxelles-Capitale.¹ L'Université Nouvelle de Bruxelles est issue d'un schisme avec l'ULB incarnant un projet novateur et progressiste qui, entre 1894 et 1919, tient un rôle important dans le paysage scientifique et éducationnel du pays, véritable laboratoire des nouvelles méthodes d'enseignement, accueillant dans ses locaux des intellectuels venus de toute l'Europe. C'est à la demande de l'Université Nouvelle de Bruxelles que ce petit bâtiment de style éclectique est édifié par l'architecte William Defontaine en 1908, en lieu et place des anciennes écuries du 90 avenue Louise, construit par Janlet en 1870.

La CRMS a visité le bâtiment le 7 juin 2022 en présence des représentants de la DPC et du propriétaire. La visite a permis de mieux comprendre la structure actuelle du bâtiment, son organisation interne et sa liaison avec l'immeuble de l'avenue Louise.

¹ [https://monument.heritage.brussels/fr/Bruxelles Extension Sud/Rue de la Concorde/65/39899](https://monument.heritage.brussels/fr/Bruxelles%20Extension%20Sud/Rue%20de%20la%20Concorde/65/39899)

EXTÉRIEUR



A gauche, élévation de la façade © AVB TP 13930 (permis de bâtir 1908). A droite, photo de la façade, s.d. © Archives ULB



A gauche, la vitrine actuelle avec la trace visible du linteau métallique de l'ancienne porte cochère.
A droite, la toiture avec son lanterneau (photos DPC-URBAN, juin 2022)

De style éclectique, la façade est parée de briques blanches scandées par des bandeaux de pierre blanche. Elle se distingue principalement par sa logette en bois qui occupe presque toute la largeur du bel-étage. La corniche en bois repose sur des aisseliers étirés. Le rez-de-chaussée a été transformé en devanture commerciale dès 1977 qui a fait disparaître l'entrée cochère et les deux baies latérales. La nouvelle porte du commerce actuel ne correspond pas à l'entrée historique mais à la baie de fenêtre à droite de cette entrée initiale, agrandie jusqu'au niveau du trottoir. L'immeuble présente une toiture plate (couverte d'une membrane d'étanchéité de type « derbigum », de couleur noire) au centre de laquelle se développe un grand lanterneau rectangulaire surmonté de tôles ondulées en amiante montées en triangle.

INTÉRIEUR

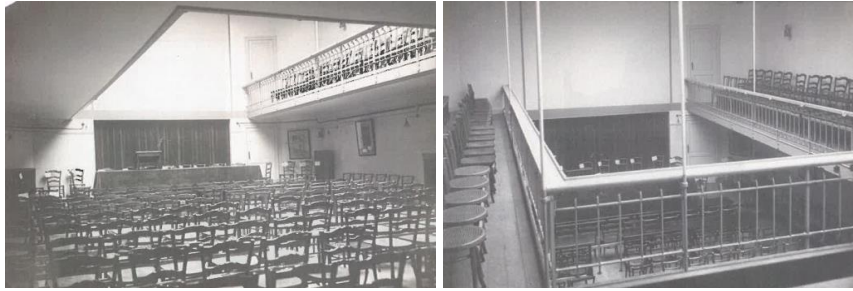


A gauche, vues du rez-de-chaussée commercial. A droite, vue du percement carré dans le plafond du rez-de-chaussée et vue du caisson dans l'ancienne salle de conférences à l'étage (photos CRMS, juin 2022)

La visite sur place a permis de se rendre compte que le rez-de-chaussée de l'immeuble, entièrement occupé par un commerce de vêtements, a été profondément remanié : disparition du hall d'entrée et de

l'escalier principal, murs intérieurs démolis, nouvelle répartition des espaces, disparition des lambris et des sols de 1908, etc. La division actuelle des espaces n'est plus en lien avec celle d'origine. L'accès au magasin (et à l'ancienne salle de conférences de l'Université Nouvelle de Bruxelles au premier étage) se fait aujourd'hui par l'avenue Louise. En tant que tel, le rez-de-chaussée ne présente plus d'élément patrimonial digne d'intérêt.

Les zones dites « B » et « C » qui sont comprises dans la proposition de classement initiée par la Ville dépendent du 90 avenue Louise et sont actuellement occupées par des locaux secondaires qui ne présentent aucun intérêt patrimonial.



Vues anciennes de la salle de conférences de l'Université Nouvelle de Bruxelles, s.d. © Archives de l'ULB



Vue actuelle (photo CRMS, juin 2022)

En ce qui concerne l'ancienne salle de conférences/cours et la mezzanine qui la surplombe, la CRMS estime que la description jointe à la demande introduite par la Ville est à nuancer et ne correspond pas exactement à la situation visible actuellement dans le bâtiment. En effet, la salle de conférences se situe en réalité au premier étage du bâtiment, au-dessus du rez commercial et non pas au rez-de-chaussée. L'ancienne salle de conférences/de cours a subi plusieurs transformations (dont un percement de forme carrée surplombant le commerce du rez). L'escalier initial d'accès à la salle depuis l'entrée cochère n'existe plus. Un escalier récent en bois permet seul l'accès à la mezzanine mais ne correspond pas à son accès initial. Le sol d'origine n'est plus perceptible et présente des décalages ainsi que des revêtements postérieurs. L'encadrement de la baie rectangulaire délimiterait encore l'espace autrefois dévolu aux conférenciers. Un local moderne entouré de cloisons légères a été aménagé dans le fond de la salle.



Vues actuelles (photos CRMS, juin 2022)

La mezzanine qui surplombe la salle de conférences a également subi plusieurs transformations importantes. Autrefois disposée en « U » et ouverte jusqu'au mur du fond, elle présente actuellement un plan carré, plus centré. La coursive (galerie de circulation) a en effet été amputée d'un tiers vers l'espace la reliant au mur du fond (côté estrade des conférenciers) au profit d'un nouveau sol qui a occupé le « vide » initial surplombant la salle de conférences de sorte qu'une partie du garde-corps de la mezzanine a été lui aussi amputé même si des éléments de ce garde-corps semblent avoir été réutilisés dans la nouvelle configuration « en carré » de la mezzanine. Une double marche (reste d'une volée ultérieure aujourd'hui démontée ?) a été rajoutée dans la coursive, entraînant des décalages dans la hauteur et la juxtaposition des éléments du garde-corps.

AVIS DE LA CRMS

Si la CRMS reconnaît l'intérêt historique de l'édifice lié aux origines de sa création, elle estime que cet aspect seul ne constitue pas, dans ce cas-ci, une motivation suffisante pour justifier une mesure de classement. En effet, les différentes transformations de l'immeuble - surtout depuis la fin des années '70 - et la configuration actuelle des lieux (cf. description ci-dessus) appréciée aussi par une visite, ont fortement modifié tant la façade principale que l'ensemble des espaces intérieurs, des circulations et des éléments de décor d'origine. L'amputation d'un tiers de la mezzanine et la modification de son plan (et du garde-corps) ont entraîné la disparition d'une grande partie des qualités intrinsèques de la salle de conférences. Enfin, les zones « B » et « C » comprises dans la proposition de classement sont dépourvues d'intérêt patrimonial.

Pour ces raisons, la CRMS émet un avis défavorable sur la demande de classement comme monument de l'immeuble sis rue de la Concorde 65 (façade, toiture et intérieur) en l'absence d'un intérêt patrimonial suffisamment avéré suite à la trop grande transformation des lieux et la perte matérielle de trop de ses dispositifs d'origine.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.



A. AUTENNE
Secrétaire



C. FRISQUE
Président

c.c. à : mherla@urban.brussels ; hlelievre@urban.brussels ; lleirens@urban.brussels ; protection@urban.brussels ;
mbadard@urban.brussels ; kdepicker@urban.brussels ; crms@urban.brussels ; sthielen@gov.brussels ;
wstevens@gov.brussels